

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 01/02/2017

**Le PREMIER FÉVRIER DEUX MILLE DIX SEPT, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal COLLADO, Maire.**

**PRÉSENTS** : M. COLLADO Pascal, Mme LARRIBAU-GAUFRÈS Henriette, M. DENIS Jean-Yves, Mme PÉRESSE Marie, M. BAIVEL Laurent, Mme PRÉVERAUD DE VAUMAS Charlotte, M. GRIMLER Julien, Mme AMMAD Fadila, M. MESA Serge, Mme GRANGEAT Catherine, M. DA GRAÇA Carlos, Mme BERTOMEU Audrey, M. PINSARD Olivier, Mme DOS SANTOS Dulcinia, M. BUGUET Jonathan, M. BERTIN Gilles, Mme CALAIS Bernadette, Mme LANGLOIS Sabine, M. PINTO Jean-Michel, Mme LOUBRY Brigitte, M. MOUGENOT PELLETIER Jordane, M. DEMEURE Sylvain.

**REPRÉSENTÉS** : M. KONATE Mamba représenté par Mme LARRIBAU-GAUFRÈS Henriette, Mme BRIOIX FEUCHET Hélène est représentée par M. GRIMLER Julien, M. LE NUD Olivier est représenté par M. DENIS Jean-Yves, M. BROUSSET Benoit est représenté par M. BAIVEL Laurent, Mme POTTIER Chantal est représentée par M. DA GRAÇA Carlos, Mme LOPEZ JOLLIVET Marie-Hélène est représentée par M. MOUGENOT PELLETIER Jordane.

**ABSENTE EXCUSÉE** : Mme MALE PORCHER Isabelle

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Charlotte de VAUMAS

Date de convocation :	26/01/2017	Nombre de conseillers :	
Date d'affichage :		En exercice :	29
		Présents :	22
		Votants :	28

*M. le Maire* : Je vous propose de commencer ce Conseil municipal qui n'est pas extraordinaire dans la forme mais qui l'est quand même puisqu'il n'était pas prévu dans le calendrier. Je demande à chacun de s'asseoir, cela ne devrait pas être très long. L'objectif est de ne pas monopoliser toute votre soirée, je vais vous expliquer pourquoi nous avons été amenés à convoquer ce Conseil municipal de manière impromptue. On fera cette séance sans micro. Je propose de procéder à l'appel nominal des présents et c'est Charlotte qui va s'en charger.

*Appel nominal par Charlotte de Vaumas.*

*M. le Maire* : Le quorum étant atteint nous pouvons ouvrir la séance de ce Conseil municipal. Comme je vous l'expliquais tout à l'heure, nous avons été dans l'obligation de convoquer ce Conseil municipal pour une question de calendrier, car comme vous avez pu le remarquer, le premier point à l'ordre du jour est la position du Conseil municipal de Vernouillet sur le protocole financier général et les attributions de compensation provisoires n°2 et n°4 de la Communauté urbaine de GPS&O, et étant donné que, nous, la majorité, proposons un rejet de ce protocole financier et je vous en expliquerais les raisons après même si elles ont déjà largement été débattues, nous avons trois mois après le vote de la délibération pour que le Conseil municipal puisse donner son avis et donc ces 3 mois tombaient le 17 février. Les vacances d'hiver arrivant, nous ne pouvions pas convoquer le Conseil municipal pendant les vacances scolaires.

Ensuite, nous vous proposons trois délibérations concernant le versement d'acomptes à certaines associations, à la Caisse des Ecoles et au CCAS. Nous vous proposons également de rajouter sur table une délibération portant sur l'avis de la commune sur les différents scénarios des zones de passage pour le tracé de la nouvelle ligne Paris-Normandie.

Je propose de passer directement à la première délibération.

**Délibération N° 2017-001**

**REJET DU PROTOCOLE FINANCIER GÉNÉRAL ET DES ATTRIBUTIONS DE  
COMPENSATION 2016 PROVISOIRES N°2 ET N°4**

**Rapporteur : Pascal COLLADO**

*M. le Maire* : Comme vous le savez, le 17 novembre 2016 a été voté et adopté à la minorité 59 voix pour, 45 voix contre et 22 abstentions, les abstentions n'étant pas comptabilisées dans les votes, le protocole financier général a donc pu être adopté. Ce protocole prévoit le transfert de la fiscalité de l'ancienne EPCI, CA2RS, sur la fiscalité communale puisque, partant du principe d'une soi-disant décision de neutralité fiscale sur l'intégralité des communes, en fonction des anciennes fiscalités des 6 EPCI précédant la CU GPS&O, il est proposé de retenir sur nos AC, nos Allocations Compensatrices, le montant de la taxe foncière que la CU GPS&O ne percevra plus. Ce qui fait un delta pour notre commune d'une moins-value en recettes de – 438 000 euros, c'est une première étape qui doit être libertaire après à la commune de compenser en fonction de sa décision, soit sur la fiscalité, soit sur ses fonds propres. Nous avons déjà eu l'occasion d'en débattre lors du BS de fin décembre, il n'en demeure pas moins que si nous avons pu financer ce protocole et cet impact sur 2016, cela s'avère beaucoup plus complexe sur 2017 mais nous aurons l'occasion d'en discuter au moment du Débat d'Orientations Budgétaires puisque, entre-temps vient s'ajouter un re-calcul de la compétence voirie qui a un impact encore plus important sur le transfert de charges et sur les Allocations Compensatrices mais nous en reparlerons lors du prochain Conseil municipal au moment du Débat d'Orientations Budgétaires.

Il n'est pas question pour nous, ni pour moi, de remettre en cause le projet intercommunal puisque j'ai eu l'occasion de le partager ici-même et défendre un projet de territoire puisque la Communauté Urbaine GPS&O apporte des potentiels de développements, notamment en termes de Transport et de développement économique.

Il n'en demeure pas moins que les bases, les fonds baptismaux de cette CU si je puis m'exprimer ainsi, reposent sur un protocole inéquitable puisque les 12 communes de l'ex-CA2RS vont se voir à vie et de manière irrémédiable, surfiscalisées ou sur financées au regard des autres communes, non pas par rapport à leurs ressources ni à leurs moyens mais par rapport à la ville dans laquelle elles habitent ce qui pour moi est un principe complètement inéquitable.

Donc nous proposons le rejet de ce protocole et, de fait, les attributions de compensations n° 2 et n°4 puisqu'elles en découlent directement. Attention, ce n'est pas les n°2 et n°4, mais n°3 et n°4.

Avez-vous des questions ?

*M. Mougnot-Pelletier* : Non pas une question mais plus une remarque générale puisque nous allons voter également en faveur de ce rejet, si je puis dire, parce que nous vous soutiendrons dans cette démarche tant qu'elle visera à maintenir l'équilibre fiscal actuel et à faire en sorte que la ville de Vernouillet puisse conserver des marges de manœuvres financières pour sa souveraineté.

Ceci étant et nous l'avons déjà dit aussi, puisque vous parlez de fonds baptismaux, je vous rappellerai que la faute originelle qui est de ne pas vous être opposé à la création de cet impôt CA2RS.

Je me rappelle quand vous disiez que s'abstenir, parfois c'était s'opposer, je vois que votre position a changé là-dessus, maintenant s'abstenir ce n'est plus s'opposer. J'en conclus que quand vous vous êtes abstenu au sujet de la création de l'impôt CA2RS, en fait vous ne vous opposiez pas. Donc vous avez largement contribué à la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui car en fait la CU ne fait que calmer les subsides de l'impôt CA2RS.

Nous ne pouvons que vous souhaitez bon courage pour défaire ce que vous avez engendré mais nous n'oublions pas que vous l'avez engendré et je suis certain que les vernolitaïns n'oublieront

pas que nous vous devons probablement cette hausse d'impôt CA2RS et la baisse de ces Allocations Compensatrices.

*M. le Maire* : Monsieur Mougenot-Pelletier, vous prenez un principe et vous voulez politiser le sujet, c'est votre droit le plus strict. Je vais redire ce que je disais lors du dernier Conseil municipal.

Déjà je vais revenir sur l'idée de l'abstention : s'abstenir, c'est s'opposer. Cela n'empêche pas que, pour autant, la délibération passe. La grande différence, Monsieur Mougenot-Pelletier, c'est que la délibération des 3 et ½% d'augmentation d'impôts à la CA2RS, est passée à la majorité. Là, elle passe à la minorité. L'arithmétique, il est important de bien le considérer. Le taux de fiscalité des 3 et ½ % est passé à la majorité. Là, le transfert du protocole fiscal et financier passe à la minorité. C'est quand même, démocratiquement, une nuance non négligeable et qu'il est important de souligner.

Sur la fiscalité des 3 et ½ %, effectivement nous nous sommes opposés, nous nous sommes abstenus, je l'assume complètement et je ne renierai jamais mon vote. Effectivement, à l'époque, nous aurions dû voter contre, entièrement d'accord, sur un aspect politique. Sur un aspect de gestion, les 3 et ½ %, au regard des investissements lancés au titre de l'intercommunalité des 12 communes CA2RS, étaient malheureusement justifiés. Economiquement, c'était complètement justifié. Et la responsabilité, Monsieur Mougenot-Pelletier, excusez-moi, je ne l'ai pas. Qui était Vice-présidente aux finances sur le dernier mandat ? Qui était Vice-présidente aux finances sur le budget 2014 de la CA2RS ? Madame Lopez-Jollivet. Elle a de ce fait une responsabilité, au même titre que ceux qui ont voté pour les 3 et ½ %.

Si vous voulez aller par-là, dans ces temps de reconnaissance d'emploi fictif, cela veut dire qu'on a une Vice-présidence qui, puisque j'ai eu cet argument-là, ne maîtrisait pas et n'avait pas les données. Madame Lopez-Jollivet, et je suis navré qu'elle ne soit pas là mais je sais que vous serez le porte-parole, m'a fait un cours de position politique que, je suis désolé, j'ai pris avec responsabilité, puisque, comme vous le savez, nos deux Conseillers communautaires, Marie et moi-même et un certain nombre de maires, avons quitté la majorité à cause de ce pacte fiscal et financier, pour marquer très clairement notre désapprobation ; ce qui n'est pas neutre comme position. Mais je suis désolé, Madame Lopez-Jollivet avait la responsabilité, au titre de son arrêté de délégation donné par le Président Tautou, la gestion budgétaire de la CA2RS. Je ne lui porterais pas la responsabilité parce qu'en tant que Vice-présidente, elle ne peut en aucun cas tout maîtriser. Pas de problème, mais dans ce cas-là, on est objectif d'un côté et d'un autre.

Je le dis, n'allez pas sur ce terrain-là, parce que les enjeux sont trop importants pour les vernolitaïns. C'est un combat sur lequel il est important que l'on se positionne. C'est un combat pour lequel je suis déterminé et nous sommes déterminés à aller jusqu'au bout. Si nous mettons de l'interférence politique, vous avez le droit, je n'ai aucun problème par rapport à cela, mais je pense que les vernolitaïns, au bout du compte, seront perdants.

Je ne veux pas mettre la responsabilité sur Madame Lopez-Jollivet parce que je considère qu'elle a été victime, entre-guillemets, des circonstances. N'allez pas sur ce terrain-là. Oui, nous nous sommes abstenus. Cela faisait deux mois que nous étions élus et quand on nous a présenté la situation financière de la CA2RS, elle était explosive au regard des amortissements engagés. Je suis d'accord. Dès notre vote, nous avons marqué très clairement notre désaccord par une abstention. S'abstenir c'est ne pas être d'accord. La nuance sur laquelle je reviens est que le protocole fiscal et financier passe à la minorité. Il suffisait qu'il y ait les 22 personnes qui se sont abstenues pour que le protocole soit refusé.

Excusez-moi Monsieur Mougenot-Pelletier, je ne veux pas faire de politique. Vous savez très bien qui s'est abstenu. N'allons pas là-dessus car c'est quelque chose que nous allons pouvoir se renvoyer à la figure en permanence. Je pense que ce n'est pas dans l'intérêt des vernolitaïns, on est très clairement face à une iniquité la plus totale et tous les jours on le voit

Il y a des moments pour faire de la politique, il y a des moments pour se renvoyer des choses.

Nous allons entrer dans une phase et nous sommes dans une phase politique politicienne, je pense que nous tous, engagés de terrain, on ne peut pas s'en prévaloir et on peut en rougir parce que, quelque part, on jette l'opprobre sur tous nos politiques donc, de grâce n'allez pas là-dessus.

*M. Mougénot-Pelletier* : Sur la responsabilité de Madame Lopez-Jollivet, que je constate avec plaisir vous n'engagez pas, je vous rappelle qu'au moment de l'intégration de Vernouillet dans la CA2RS, permettez-moi de répondre, puisque vous engagez sans engager. Madame Lopez-Jollivet a commandé avec la CA2RS un rapport à l'institut de Conseil Mazard, et Madame Lopez-Jollivet, qui était accompagnée à l'époque de Monsieur Jean-Michel Pinto, avec le Cabinet Mazard, a dit très clairement son opposition aux projets d'investissement de la CA2RS qui allait mener indubitablement cette EPCI dans le mur et, indubitablement, à la création d'impôt intercommunal. Cela a été dit et ça a été redit, si vous voulez j'ai le rapport ici que je peux vous faire lire sans problème. Cela a été dit, Madame Lopez-Jollivet avec les Conseillers communautaires de l'époque, l'ont dit au Conseillers communautaires qui ne voulaient pas l'entendre. Alors ne dites pas que sa responsabilité est engagée.

*M. le Maire* : Excusez-moi M. Mougénot-Pelletier mais elle était Vice-présidente aux Finances jusqu'au mois d'avril 2014.

*M. Mougénot-Pelletier* : Laissez-moi finir. La responsabilité qui est engagée est celle de Monsieur Tautou qui, avec sa politique d'investissements absolument ubuesque, a mené la CA2RS dans le mur, à la création de cet impôt intercommunal et à la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui. Sa responsabilité est engagée.

*M. le Maire* : Vous n'avez pas compris ce que j'ai dit. Je dis qu'on pourrait aussi rechercher la responsabilité de Madame Lopez-Jollivet, et je suis désolé, qu'à un moment elle ait dénoncé une situation, je n'irai pas voir comment elle a voté l'ensemble des délibérations. Mais elle était Vice-présidente aux Finances. Monsieur Mougénot-Pelletier, recevoir la délégation d'un Président ou d'un Maire, on engage sa responsabilité. C'est le principe. A un moment, stop, c'est tout ce que je dis. Et permettez-moi de remettre les choses dans leur contexte, la responsabilité de Monsieur Tautou, je ne l'écarterai pas, mais il a aussi hérité d'engagements qui étaient pris depuis de longue date sur la CA2RS qui étaient...

*M. Mougénot-Pelletier* : C'est Monsieur Cardo alors...

*M. le Maire* : Je le dis, ce n'est qu'un historique dont nous avons hérité, dont vous avez hérité en premier en rentrant en 2012. Je fais amende honorable à Monsieur Pinto, à Madame Lopez-Jollivet et aussi à Madame Loubry qui siégeaient, où à un moment, vous êtes aussi arrivés dans quelque chose qui était lancé

*M. Pinto* : Nous, nous étions élus, en 2012, Conseillers communautaires. On est entré en marche arrière dans cette CA2RS pour diverses raisons.

Lorsque on est arrivé en 2012, moi, j'étais premier adjoint aux Finances et Marie-Hélène m'avait demandé, elle, alors c'est un peu le truc ubuesque où le Président de l'époque avait dit : « Tiens, Marie-Hélène vous arrivez, hop, aux Finances ». Ce n'est pas la punition mais c'est l'ouverture sans être l'ouverture. C'est assez politique. Je vous explique les choses, c'est de la politique. Il ne faut plus faire de la politique comme ça. Moi, je vous invite à ne plus faire de la politique comme ça. Je suis heureux que vous soyez en marche, avec beaucoup de dynamisme, mais il ne faut plus en faire, c'est pourri, on est d'accord.

Donc elle m'a demandé de regarder les comptes. Les comptes étaient vraiment... C'était une catastrophe. Puisque toutes les communes, les 6 communes, avaient lancé des investissements dans tous les sens, notamment Carrières-sous-Poissy. C'était du n'importe quoi.

Le cabinet qui a travaillé sur tous les comptes, nous a réunis à l'hôtel Novotel avec Pierre Cardo, qui était à l'époque le Président, et il a dit : « Attention, on tire le signal d'alarme, ça ne va pas du tout, malheureusement, il y a des coûts de partis » - il a appelé ça comme ça des coups partis - « trop tard, fini. Par contre il y a des coups qui ne sont pas partis, il faut arrêter, il ne faut pas les faire ».

C'est sûr que, à un moment donné, après c'est chacun qui voit à sa porte : vous êtes Vice-présidente aux finances, vous pouvez dire « Moi je ne joue plus, je m'en vais ». Ce n'est pas « je reste », c'est « je m'en vais, je ne joue plus, je m'en vais ». Lorsque tous les maires étaient bien au courant... Je me rappelle voir Hugues Ribault, le Maire d'Andrézy, qui dit « on ne savait pas ». Non mais c'était lamentable. Le jour du vote du taux des 3 et ½, il a presque pleuré en disant qu'il ne savait pas.

Donc tous ces gens effectivement ont voté « Pour » parce qu'ils avaient leur place, il ne fallait pas perdre leur place. Nous, on vous avait prévenus je crois en disant : « Il ne faut pas accepter ce genre de truc » parce que, normalement, c'était one shot les 3 et ½, c'était pour le fameux immeuble à 6 millions d'euros et les 3,5 correspondaient à 6 millions à l'époque, 6 millions - 6 millions et demi. Mais une fois. Voilà, ça s'est pérennisé, c'est normal, 6 millions et demi qui rentrent, on est content.

Donc la responsabilité ? Certainement, parce que Madame Lopez-Jollivet était aux finances ? Certainement. Nous, on ne pouvait plus voter, nous n'étions plus élus. Mais je peux vous assurer qu'on s'est abstenu sur beaucoup de choses, même sur le budget, même quand Madame Lopez-Jollivet était Vice-présidente. Et les autres ne comprenaient pas, puisque dans cette salle, alors maintenant vous êtes je ne sais plus combien, 100 et des poussières...

*M. le Maire* : 129

*M. Pinto* : Je ne sais même pas si telle personne connaît telle personne mais ce n'est pas grave. Ça doit être le grand délire. Mais dans cette salle, tout le monde votait à l'unisson. Et vous avez des grandes gueules, désolé pour le jeune public qui est là, comme Denis Faist, il vote lui, pas de souci, il devait casser la baraque, il y en a déjà qu'ils l'ont cassée la baraque... Il y avait « l'Euro Fillon » à l'époque, on ne l'a pas fait. Pourtant, 7 millions et demi sur les finances, c'étaient le jackpot.

Donc la responsabilité, elle est partout. Mais elle est surtout dans toutes ces personnes, tous ces élus, tous ces gens qu'il faut changer parce qu'ils sont complètement invalides. Je suis désolé, je ne sais pas si c'est enregistré ou pas ? Je dois être en forme quand je parle comme ça, je suis assez en forme, je suis « en marche ».

Franchement, c'est désastreux. Je vais rajouter une chose et il y a une chose aussi mais, ça, s'est passé, vous vous êtes abstenus. Il y avait des gens qui ne savaient pas quels étaient les enjeux quand vous êtes arrivés à la CA2RS. Puisque vous étiez là ce jour-là. Je pense que vous ne saviez pas. Je ne vous en veux pas. On arrive, on est tout neuf, on ne peut pas tout savoir.

Par contre, les personnes auxquelles j'en veux, toutes les personnes auxquelles j'en veux, ce sont celles qui se sont abstenues sur le pacte. Il y a de tout dedans, il y a de la droite, il y a de la gauche, il y a du centre, il y a tout ce que vous voulez mais, ces gens-là, il y a plusieurs solutions : soit ils n'ont pas écouté parce qu'ils ne savaient pas, soit ils sont complètement nuls, ce qui est possible, soit ils n'ont pas compris les enjeux.

Et vous aviez quelqu'un comme Karl Olive, qui dit, parce qu'il a son premier adjoint qui l'avait fait et qui s'est abstenu lui. Karl Olive lui dit : « Mais je ne comprends pas pourquoi tu t'es abstenu ; pour nous, c'est favorable ». Quand vous avez dit ça vous avez fait le tour du one-team, désolé pour ceux qui ne parlent pas anglais, je suis content qu'on ait une personne dans le public au moins. Le one-team de la communauté, il n'y en a pas. Donc, c'est un désastre.

Je ne suis pas content de m'être abstenu, pour l'entrée dans cette communauté d'agglomération. J'aurais dû voter « contre » comme votre ami qui est ici et qui ne dit rien mais qui n'en pense pas moins.

*M. le Maire :* Je ne suis pas sûr Monsieur Pinto. C'est comme ça que j'ai commencé mon propos. C'est une formidable opportunité de construire avec d'autres communes. Mais pourquoi certains se sont abstenus ? Ce n'est pas par stratégie personnelle et je n'irai pas forcément là-dessus. Mais parce que, le résumé, c'est que cela n'a pas d'impact pour soi. Nous, on ne vote pas « contre » parce qu'il y a un impact pour nous, c'est parce que c'est fondamentalement inéquitable. Et après je finirai juste une chose...

*M. Pinto :* Oui mais je n'ai pas fini sur l'historique. Maintenant c'est : qu'est-ce qu'on fait ? C'est quoi le futur ? Est-ce qu'on augmente des impôts ?

Alors c'est de la taxe foncière. Vous allez me dire que ce sont les propriétaires qui payent, puisque les 66% du département, l'augmentation c'est sur la taxe foncière. Les 3 et 1/2% qu'il y avait avant, c'était aussi sur la taxe foncière, donc ces propriétaires enfin ces plus pauvres...

*M. le Maire :* Le fait de ne pas avoir répercuté les 3 et 1/2 pour 2016 a amorti les 66%.

*M. Pinto :* Pardon ?

*M. le Maire :* Le fait de ne pas avoir impacté les 3 et 1/2 en 2016 a amorti en 2016 les 3 et 1/2 ...

*M. Pinto :* Non, non, non. 3 et 1/2 c'est 3 points et 1/2, ce n'est pas 66% d'augmentation. C'est important mais ça amorti rien du tout parce que votre collègue du Département elle n'est pas là vous pourrez lui dire ce qu'ils en feront des... Parce qu'avec la fusion des Hauts-de-Seine et des Yvelines. A un moment donné on va être obligé de (*inaudible*). J'essaye de lire parce que Devedjian dit à Bédier mais vous êtes pauvres. Les taux d'imposition, les bases foncières sont moins élevés que les Hauts-de-Seine, j'ai lu un article. Elles sont moins élevées donc il y a un problème sur les impôts. Ça va être l'horreur. On va se préparer à l'horreur et elle nous l'expliquera en nous disant que tout est bien réfléchi et que tout va bien.

*M. le Maire :* Monsieur Pinto, votre analyse est bonne. Je dirai simplement que les coups partis justifient et justifiaient ou plutôt, argumentaient, cette levée de taxe foncière. Pourquoi ? Je l'ai dit. Si ces dépenses supplémentaires avaient financé des projets pour les communes, la question ne se serait même pas posée, puisqu'il aurait été normal que les vernolitaïns payent des projets, payent des actions sur leur territoire et qui sont exclusivement pour les vernolitaïns.

Le problème de ces 3 et 1/2, vous l'avez dit, les coups partis, qui ont été mis en avant sur les arguments de ces 3 et 1/2, c'est pour financer des projets intercommunaux qui rentrent dans la corbeille de mariage de l'intercommunalité. C'est cela la problématique. Et en plus, je reconnaitrai la responsabilité positive, si je puis m'exprimer ainsi, de Monsieur Tautou. Il a eu la décision de ne pas avoir recours à l'emprunt mais plutôt d'avoir recours à la fiscalité. C'est un choix qu'il a fait. Sauf qu'on aurait eu recours à l'emprunt pour financer ces coups partis, on le mettait dans la corbeille et les 73 communes le portaient. C'est ça le vrai désaccord profond que nous avons sur le pacte fiscal.

Après GKN, justement GKN a financé... GKN est venu se rajouter. Vous avez vu nos déclarations et nos déclarations dénoncent le...

*M. Pinto :* Le budget de la Communauté urbaine qui est de 300 et quelques millions, il a été bouclé sans les 3,5%. Cela veut dire qu'à un moment donné, c'est un petit hold-up. Parce que qu'est-ce qu'il dit ? Il vous dit : « Vos AC, moi je vais les diminuer. Vous vous débrouillez avec votre commune, votre fiscalité. Vous les récupérez, vous ne les récupérez pas ». Ce n'est pas son problème. Mais il vous gruge, je suis désolé, je n'ai pas d'autre mot.

*M. le Maire* : Les 3 et ½ ne rentrent pas dans le pot commun parce *que vous savez ou ils vont les 3 et ½ ?*

*M. Pinto* : Ils vont en diminution des ...

*M. le Maire* : ... des impôts des autres communes.

*M. Pinto* : Bien-sûr. Non mais c'est bien pour cela que je dis que le budget global est bouclé avec les « 7 virgule je ne sais pas combien de pourcent » qui sont uniformisés pour tout le monde. Ça, je n'osais pas y croire. Et même si on en avait parlé, je disais c'est impossible, ça ne va pas arriver, parce que même si dans la politique on peut être au fond du trou, on y est là, presque, parce qu'il peut y avoir encore d'autres choses.

*M. le Maire* : Pour répondre à vos questions, quel est l'avenir et où en sommes-nous ?

Pour l'instant et au dernier Conseil municipal, nous avons pris une délibération, nous avons et vous aviez voté également le fait de créer un groupement de commandes avec les 6 autres communes. Chapet est venu nous rejoindre, puisque quand on a voté la délibération, Chapet n'était pas encore dans le tour de la table et est venu nous rejoindre, pour être assisté et avoir une analyse juridique et fondée sur la fiscalité.

Nous avons donc lancé un recours gracieux la semaine dernière.

Parallèlement à cela, il y avait eu une demande de contrôle de légalité de la part du Préfet et le Préfet n'a pas répondu au contrôle de légalité, ce qui est son droit le plus strict mais, comme j'ai eu l'occasion de lui dire, dans ce contexte aussi complexe institutionnel, il aurait été bien que l'Etat se positionne mais il a fait autrement.

Donc, nous avons lancé un recours gracieux et nous vous ferons savoir lors du prochain Conseil municipal où nous en sommes dans le déroulé.

Il est clair que pour moi Je souhaite aller jusqu'au bout parce qu'il y a un certain nombre d'indicateurs institutionnels qui nous poussent à nous donner raison dans notre démarche. Il y a une vraie problématique juridique et fiscale.

*M. Pinto* : Pour en finir avec la Teacher de la CA2RS, quand on est arrivé nous en 2012, il y avait la problématique de la voirie. Mais c'est une bombe à retardement. Parce que, lorsqu'ils nous ont dit : « C'est génial la voirie. La voirie, un million ? Un million, on vous les prête. Vous les remboursez sur 15 ans, on vous les déduit sur le fonctionnement ». C'est le grand délire parce qu'avant vous pouviez emprunter à la voirie, maintenant c'est sur le fonctionnement.

*M. le Maire* : On en parlera parce que c'est notamment à l'ordre du jour du Conseil communautaire de demain.

*M. Pinto* : Et donc ça on l'avait dénoncé aussi quand même.

*M. le Maire* : Je propose de mettre aux voix. Êtes-vous d'accord pour faire un vote groupé sur le *protocole et sur les allocations compensatrices puisqu'elles en découlent ?*

*Par contre, pour ne pas qu'il y ait de problématique, je veux qu'on rajoute l'AC n°3. Est-ce que vous êtes d'accord pour la rajouter puisqu'il y a un petit doute sur la 2 ou la 3. En tout, nous avons eu sur l'année 2016, 4 allocations compensatrices. La 1<sup>ère</sup>, c'est celle du 15 février, qui reprenait les AC de 2015 et qui ne change rien pour la Ville. Et, à partir de la 2, mais j'ai un doute car pour moi c'est la 3 où le pacte fiscal a commencé à être impliqué.*

De fait pour moi la 2, c'est celle du mois de juin et il y avait juste les conventions de gestion seulement des communes qui n'avaient pas délégué leur voirie.

*M. Pinto* : Par contre la recette que nous n'avions pas avant, on la prend ou bien on la met dans le pot, les 90 000 euros et des poussières ? Cette recette concernant les... Alors ce n'est pas une attribution de compensation mais cela fait aussi partie d'un calcul dans le pacte financier.

*M. le Maire* : C'est le retour des transports scolaires.

*M. Pinto* : Non ? L'autre. Il y a une ligne à 90 000 euros à peu près. Il faut faire attention si on la prend et qu'on dit on ne prend pas le reste...

*M. le Maire* : Si, on la prend...

*M. Pinto* : Ce n'est pas dans le pacte ?

*M. le Maire* : Si.

*M. Pinto* : Si ? Donc il faut en tenir compte de ça.

*M. le Maire* : On ne rejette que le différentiel du... (*inaudible*)

*M. Pinto* : On refuse bien la diminution de l'AC et l'augmentation... Qu'on ne nous dise pas... Ok !

*M. le Maire* : On est d'accord ? Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Merci pour cette unanimité.

Ensuite acomptes de subvention à la Caisse des Ecoles, aux associations et au CCAS. On va faire « groupé » car ce sont des délibérations relativement courantes. Mes collègues, vous permettez que je ne vous passe la parole mais que je la passe à Laurent ? Cela ne vous gêne pas ? Je passe donc la parole à Laurent.

**Délibération N° 2017-002  
VERSEMENT ACOMPTE DE SUBVENTION CAISSE DES ÉCOLES**

**Délibération N° 2017-003  
VERSEMENT ACOMPTE DE SUBVENTION ASSOCIATIONS**

**Délibération N° 2017-004  
VERSEMENT ACOMPTE DE SUBVENTION CCAS**

**Rapporteur : Laurent BAIVEL**

*M. Baivel* : Ce sont des subventions que nous avons tous les ans en début d'année. Pour tout ce qui est « associations and Co » ayant des salariés et dont les subventions sont assez importantes.



Dans la liste, on a la Caisse des écoles pour 10 000 euros qui doit être le même montant je suppose que celui de l'année dernière. Sur les associations, on a Vernouillet Athlé, Stade Vernoliteain, Association Artistique et le Handball c'est le même montant que l'année dernière aussi puisque nous avons calculé en faisant un tiers de l'année précédente. Comme cela ne va pratiquement pas bouger, on est resté sur ce montant-là. Puis, de la même façon, on a le CCAS pour 25 000 euros. Ça doit être le même montant, je suppose aussi, que l'an dernier.

*M. le Maire* : Des remarques ? Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité. Merci.

*M. le Maire* : Une délibération sur table au sujet de la ligne Paris-Normandie.

#### **Délibération N° 2017-005**

#### **AVIS DE LA COMMUNE SUR LES SCÉNARIOS DE « ZONES DE PASSAGE » DE LA LIGNE NOUVELLE PARIS-NORMANDIE**

**Rapporteur : Henriette LARRIBAU-GAUFRES**

*Mme Larribau* : C'est une délibération qui est arrivée sur les tables ce soir parce qu'on a été sollicité ces derniers temps et ces derniers jours et on a donc pris le sujet à bras le corps, parce que la SNCF a lancé, en fin d'année, une phase de consultation ouverte à tout le monde pour présenter les différents scénarii proposés concernant le tracé de la future ligne Paris-Normandie.

Initialement, il y avait 4 scénarii. Dans les tous derniers documents mis en ligne sur le site, il n'y en a déjà plus que 3, qui sont : un scénario appelé PN Centre A, PN Centre B et PN Sud. Puis il y avait un scénario appelé PN Nord qui n'apparaît plus sur le site.

Lors du dernier Conseil communautaire, sauf erreur, GPS&O s'est prononcé en faveur de l'un des scénarios qui est le scénario PN Centre A, mettant en avant le fait de pouvoir créer une gare, soit sur Achères Ville, soit sur Achères Grand-Cormier, avec un certain nombre d'interconnections possibles.

Par rapport au scénario PN Centre B, il permet également la création d'une nouvelle gare Achères Grand-Cormier mais, par rapport au temps de parcours global, il est moins favorable donc, a priori, il n'est pas soutenu par la SNCF.

Et enfin le scénario PN Sud qui ne prévoit pas de gare nouvelle.

Il va de soi que le projet dans sa globalité peut avoir un certain nombre d'intérêts, dont bien évidemment d'améliorer les conditions et le temps de circulation entre (*inaudible*) d'Ile-de-France. Mais il a aussi un autre intérêt : il s'articule bien avec le projet Eole actuellement en cours.

En revanche, l'un des scénarios qui est le scénario PN Centre A, prévoit une sortie de la traversée en sous-terrain de la boucle de Chanteloup en plein milieu de notre plaine agricole dans le haut de Vernouillet.

Donc, le Conseil municipal propose de rejeter ce scénario PN Centre A dont les impacts, évidemment, puisque je n'ai pas besoin de vous expliquer en quoi ce serait dramatique pour la plaine agricole si ce scénario venait à voir le jour.



Donc à ce titre, nous vous proposons d'émettre un avis défavorable sur ce scénario PN Centre A.

Avez-vous des questions ?

*Mme Loubry* : Moi, je me félicite qu'il y ait cette délibération puisque j'allais vous posez la question justement pour savoir quelle était la position de la Ville, et ce d'autant plus où c'est inquiétant puisque dans la mesure où il semblerait que la... Je ne sais pas si quelqu'un de Vernouillet va aux réunions ? Il semblerait que la SNCF serait plutôt favorable elle aussi à PN Centre A, alors que la Sud coûte moins cher. Mais, néanmoins, ce serait la A qui serait... Je vous engage vraiment tous à aller sur le site et à aller voter...

*Mme Larribau* : Malheureusement, c'est fini.

*Mme Loubry* : Non, non. Aujourd'hui, c'est le dernier jour et c'est très rapide. Je l'ai fait aujourd'hui.

*M. Demeure* : Je l'ai fait également aujourd'hui.

*Mme Loubry* : Voilà, et c'est très simple. Il suffit de dire oui ou non et il n'y a même pas à justifier.

*Mme Larribau* : Par rapport aux réunions, effectivement nous participons à ces réunions chaque fois que nous sommes invités parce que je viens de recevoir une information comme quoi il y a une réunion importante qui se tiendra le 22 février à laquelle nous ne sommes pas encore invités donc on va réagir. Il y a un peu une nébuleuse autour de ce projet.

*M. le Maire* : C'est très clairement et c'est aussi ça pour essayer d'éviter une fronde...

*M. Pinto* : Chez GPS&O, je ne sais même pas s'ils ont voté « pour ».

*M. le Maire* : Non, GPS&O a voté ...

*M. Pinto* : Favorable ou limite favorable...

*M. le Maire* : Il y a un compte-rendu de Bureau communautaire qui se prononce ouvertement pour le scénario...

*(Inaudible – plusieurs voix)*

*M. Mougnot-Pelletier* : Ce n'est pas un vœu du Conseil...

*M. Demeure* : Il est noté quand même que « la Communauté urbaine s'est prononcée ».

*M. Mougnot-Pelletier* : Le Bureau Communautaire ne se prononce pas pour le...

*Mme Loubry* : Comment nous petite commune allons-nous être entendus ?

*M. le Maire* : Non il y a une erreur, GPS&O s'est prononcé contre.

*Mme Péresse* : Ils ont demandé à la SNCF de revoir leurs études.

*(inaudible – plusieurs voix)*

*M. Pinto* : D'accord.

*M. le Maire* : Je fais amende honorable parce que le...

*M. Pinto* : Ce n'est pas ce qui est écrit

*M. le Maire* : La Communauté urbaine a refusé de se positionner sur les tracés et a renvoyé, je me souviens puisque le Vice-président chargé de l'Aménagement, Monsieur Bédier, pour ne pas le nommer, a dit : « la délibération demande à la SNCF de les renvoyer à leurs chères études ».

*M. Mougénot-Pelletier* : C'est donc l'organe délibérant de la Communauté urbaine, pour être clair, qui a voté contre le scénario Centre A ?

*M. Pinto* : Donc ce n'est pas un avis favorable ?

*(inaudible – plusieurs voix)*

*M. le Maire* : Non. Ils ont voté contre le projet LNPN dans son ensemble.

*M. Demeure* : Il faut modifier, si vous le voulez bien, votre délibération.

*M. le Maire* : Bien-sûr. On vous renvoie les modifications mais ce qui est important est que le Conseil municipal émette un avis. Je pense que la position de la CU ne change pas grand-chose ce soir.

*M. Demeure* : Si, c'est important dans son ensemble.

*M. le Maire* : Bien-sûr mais on vous renvoie parce que c'est quand même un sujet qui...Je tape suffisamment sur la Communauté urbaine pour ne pas leur taper dessus quand... *(inaudible)*

*Mme Loubry* : Moi, je suis allée à une réunion où, justement, on nous a dit que la Communauté urbaine s'était prononcée globalement contre le projet mais que, néanmoins, s'il fallait choisir, ils choisiraient justement le A.

*Mme Péresse* : Là, c'est porter des propos qui n'ont jamais été abordés.

*M. le Maire* : Oui, mais si cela a été dit en réunion ?

*Mme Péresse* : Je fais partie de la commission.

*M. le Maire* : Oui mais on est clair que Philippe Tautou refuse catégoriquement.

*Mme Péresse* : Je siège. Cela n'a pas été voté le 16 décembre.

*M. le Maire* : On est conjoint sur ce sujet-là.

*M. Mougénot-Pelletier* : Si c'était Philippe Tautou qui décidait de l'aménagement de la CU, cela se saurait non ? Soyons sérieux un moment.

*M. Demeure* : C'est une remarque.

*M. le Maire* : Je mets aux voix. Qui est contre ?

*Mme Loubry* : Qui est contre quoi ?

*M. le Maire* : D'émettre un avis défavorable au scénario, « pour » l'avis défavorable pour le tracé LNPN en secteur A.

*Mme Loubry* : Oui. Mais allez voter !

*M. le Maire* : Je vous remercie. Le prochain Conseil municipal...

*Mme Loubry* : Et l'école de musique ? Elle est ouverte ?

*M. le Maire* : Oui, l'école de musique est ouverte effectivement. Une portes-ouvertes est organisée le samedi matin 11 mars. Pourquoi cette date ? Parce que l'Association Artistique n'est pas encore totalement installée dans les murs et on leur laisse le temps de s'installer. Donc le 11 mars.

*M. Mougnot-Pelletier* : Il y aura un nom à cette école ?

*M. le Maire* : Pour l'instant, c'est l'école de musique et de danse.

*M. Mougnot-Pelletier* : Et des arts - Danse, musique et arts. C'est le 28 février le prochain ?

*M. le Maire* : Prochain Conseil municipal le 28 février. Je lève la séance.